



Procès-verbal

Conseil Municipal du 26 septembre 2014

L'an deux mille quatorze, le vingt-six septembre à 20 heures 30, le Conseil Municipal de la Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en séance ordinaire dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur HUS Christian.

Présents : Melle HERVOCHE Aurélie, MMES ALLOT Nathalie, DE PAIX DE CŒUR Marion, FOUCHER Chrystelle.

MM. BLOINO Didier, BUTAUD Daniel, CHASSIGNET Éric, COMBET Bernard, ECK Julien, FERRIER Rodolphe, HUS Christian, SEMAM Fayçal, SMOLKOWICZ Gérard.

Absents excusés :

Monsieur LUNEL Romain a donné pouvoir à Monsieur HUS Christian.
Monsieur PICAUD Grégory a donné pouvoir à Monsieur SEMAM Fayçal.

Secrétaire de séance : Mme ALLOT Nathalie

0 - Approbation du procès-verbal de la séance du Conseil Municipal du 24 juillet 2014.

Ce point a été adopté :

Pour : 15

Melle HERVOCHE, Mmes ALLOT, DE PAIX DE CŒUR, FOUCHER.

MM. BLOINO, BUTAUD, CHASSIGNET, COMBET, ECK, FERRIER, HUS, SEMAM, SMOLKOWICZ.

M.LUNEL pouvoir à M.HUS.

M.PICAUD pouvoir à M.SEMAM.

2014-09-01 - Attribution d'une subvention communale à une association.

L'association ASCMJ « Association Sportive et Culturelle de Montereau sur le Jard » dont le siège est à la Mairie de Montereau sur le Jard a pour objet la pratique d'activités sportives et culturelles afin « de favoriser dans la convivialité et dans les milieux sociaux, l'épanouissement de chacun par la pratique des activités physiques, la participation à des activités culturelles, à toutes les périodes de la vie et chaque fois qu'il se peut, en milieu naturel, la recherche de son autonomie et le développement des moyens de communication. »

Dans le cadre de son activité elle a sollicité auprès de la commune de Montereau sur le Jard, une subvention de 4 000 €.

A l'appui de cette demande l'association a fourni un dossier comportant les statuts, la composition du bureau, ainsi qu'un budget prévisionnel.

En considérant que la principale ressource de cette association est la subvention communale.

Ce point a été adopté :

Pour : 15

Melle HERVOCHE, Mmes ALLOT, DE PAIX DE CŒUR, FOUCHER.

MM. BLOINO, BUTAUD, CHASSIGNET, COMBET, ECK, FERRIER, HUS, SEMAM, SMOLKOWICZ.

M.LUNEL pouvoir à M.HUS.

M.PICAUD pouvoir à M.SEMAM.

2014-09-02 - Décision modificative n°1 au Budget Primitif 2014 de la commune.

La présente décision modificative a pour objet de nouvelles dépenses :

- 4 000 € de subvention pour l' « Association Sportive et Culturelle de Montereau sur le Jard »
- 760 € de remboursement du dépôt de garantie du logement 4 rue du Tertre.

Il convient d'équilibrer le budget primitif 2014 de la commune.

Ces dépenses supplémentaires sont financées grâce au montant porté au compte 022 « dépenses imprévues ».

Fonctionnement

DEPENSES NOUVELLES

Chapitre	article	BP	Modification dm1	Nouvelle dotation
65	6574	27 500,00	4 000,00	31 500,00
O22		30 501,92	-4 760,00	25 741,92
O23		122 577,00	760,00	123 337,00

Investissement

DEPENSES NOUVELLES

Chapitre	article	BP	Modification dm1	Nouvelle dotation
16	165	0,00	760,00	760,00

RECETTES NOUVELLES

Chapitre	article	BP	Modification dm1	Nouvelle dotation
O21		122 577,00	760,00	123 337,00

Ce point a été adopté :

Pour : 15

Melle HERVOCHE, Mmes ALLOT, DE PAIX DE CŒUR, FOUCHER.

MM. BLOINO, BUTAUD, CHASSIGNET, COMBET, ECK, FERRIER, HUS, SEMAM, SMOLKOWICZ.

M.LUNEL pouvoir à M.HUS.

M.PICAUD pouvoir à M.SEMAM.

2014-09-03 - Adhésion au Groupement de Commandes pour les Services de Communications Electroniques du SIPPEREC.

Le diagnostic des systèmes d'information des communes réalisé à l'été 2013 par la CAMVS a montré une grande disparité entre les communes dans l'organisation de la téléphonie au sens large, notamment dans les tarifs obtenus par ces communes auprès de leur opérateur de communication.

Le coût des frais de télécommunication pour les 14 communes de la CAMVS est d'environ 950 000 € par an.

Grâce à un premier groupement de commandes à l'initiative de la CAMVS, une diminution sensible des frais de communication a pu être obtenue. Parallèlement, la commune de Melun a initié son adhésion à un groupement de commandes plus vaste, coordonné par le Syndicat Intercommunal de la Périphérie de Paris pour les Energies et les Réseaux de Communication (SIPPEREC). Melun estime à 40 % les économies générées par ce processus, principalement grâce aux tarifs obtenus mais aussi grâce au travail de réorganisation réalisé en amont.

Le SIPPEREC dispose d'une expérience unique en la matière puisqu'il a lancé sa première consultation en 1999 et s'apprête à fédérer plus de 190 collectivités (communes, communautés, OPH, départements, région) dont 14 collectivités de Seine-et-Marne pour une 7ème consultation à lancer dans les prochains mois, pour un marché qui débutera en mai 2015.

Les prestations fournies à ses adhérents membres du groupement de commandes sont détaillées dans l'annexe ci-jointe.

Ce groupement de commande permet d'accéder à des prix «grand compte» dédiés aux collectivités, à une organisation qui garantit la fiabilité technique et juridique du processus, à une grande souplesse par la souscription de lots en fonction des besoins locaux, et à la force d'un réseau public. L'adhésion à ce groupement de commandes permet non seulement de souscrire à des services de «Voix- Données Fixe-Mobile», objets de la prochaine consultation, mais aussi – au fur et à mesure du lancement des nouvelles consultations – à des offres dans le domaine des outils de relations avec les citoyens, à des services d'accès et de protection/vidéo protection, à des services et équipements numériques éducatifs.

Le territoire Melun Val de Seine n'étant pas le niveau pertinent pour obtenir les conditions les plus avantageuses de la part des opérateurs, il est proposé de s'inscrire dans la consultation «Voix-Données Fixe-Mobile» en adhérant au groupement de commandes du SIPPEREC.

L'économie induite, même si la mise en place des nouveaux abonnements demande un important travail, peut raisonnablement être estimée de -20 à -30%.

Le processus d'adhésion a été précisé par le SIPPEREC. Bien que les télécommunications entrent dans le périmètre de la mutualisation, ce processus d'adhésion nécessite une **délibération d'adhésion de la part de la CAMVS et de chaque commune membre, avant le 31 octobre 2014.**

Les frais d'adhésion demandés à notre ensemble territorial sont de 16 355,40 € par année, il est prévu que seules la CAMVS et les 4 communes les plus importantes versent une cotisation. Ces frais pourront être reventilés par la Direction Mutualisée des Systèmes d'Information (DMSI) dans le cadre de sa gestion des abonnements téléphoniques.

COLLECTIVITÉ	HABITANTS	TAUX	COTISATION
CAMVS (forfait)	1	2400	2 400,00
Melun	40 418	0,15	6 062,70
Le Mée-sur-Seine	21 083	0,15	3 162,45
Dammarié-les-Lys	20 735	0,15	3 110,25
Vaux-le-Pénil	10 800	0,15	1 620,00
Boissise-le-Roi	3 674	0	0,00
La Rochette	3 042	0	0,00
Seine-Port	1 968	0	0,00
Livry-sur-Seine	1 941	0	0,00
Rubelles	1 883	0	0,00
Voisenon	1 155	0	0,00
Boissise-la-Bertrand	991	0	0,00
Montereau-sur-le-Jard	588	0	0,00
Saint-Germain-Laxis	543	0	0,00
Boissettes	426	0	0,00
			16 355,40

Ce point a été adopté :

Pour : 15

Melle HERVOCHE, Mmes ALLOT, DE PAIX DE CŒUR, FOUCHER.

MM. BLOINO, BUTAUD, CHASSIGNET, COMBET, ECK, FERRIER, HUS, SEMAM, SMOLKOWICZ.

M.LUNEL pouvoir à M.HUS.

M.PICAUD pouvoir à M.SEMAM.

2014-09-04 - Attribution d'un fonds de concours à la commune pour la rénovation de la mairie.

Par courrier du 18 décembre 2013, la commune de Montereau sur le Jard a sollicité la CAMVS pour un fonds de concours d'un montant de 28 475 € pour la rénovation extérieure du bâtiment de la mairie.

La commune a exposé que sa demande de fonds de concours a pour objet de finaliser le plan de financement des travaux pour la rénovation de la mairie et donc les seules dépenses d'investissement nécessaires à cette opération.

La commune dispose d'un délai de 2 ans à compter de la délibération attributive pour solliciter le fonds de concours.

Ce point a été adopté :

Pour : 15

Melle HERVOCHE, Mmes ALLOT, DE PAIX DE CŒUR, FOUCHER.

MM. BLOINO, BUTAUD, CHASSIGNET, COMBET, ECK, FERRIER, HUS, SEMAM, SMOLKOWICZ.

M.LUNEL pouvoir à M.HUS.

M.PICAUD pouvoir à M.SEMAM.

2014-09-05 - Approbation des nouveaux statuts du Syndicat Intercommunal Scolaire de Voisenon/Montereau sur le Jard.

Devant le manque de précision et d'information de ce dossier, le conseil municipal ne votera pas ce point.

Celui-ci sera remis à un prochain conseil municipal.

2014-09-06 - Rapport d'activité 2013 du Service délégué de distribution d'eau potable.

Comme chaque année, Véolia Eau, titulaire de la délégation du service de production et de distribution de l'eau potable sur la commune, présente son rapport d'activité.

Il est rappelé que le contrat actuel court jusqu'au 31 décembre 2018.

Le service de l'eau se caractérise par :

570 habitants desservis
230 abonnés
228 branchements
1 installation de production
1 réservoir
7 km de canalisation
30 977 m³ vendus aux abonnés domestiques.

Le rendement de la commune de Montereau sur le Jard pour l'année 2013 est de 81,7%.

Véolia Eau complète le contrôle réglementaire réalisé par l'Agence Régionale de Santé, par un plan d'autocontrôle de la qualité de l'eau sur la ressource et sur l'eau produite et distribuée. Les prélèvements sont réalisés sur les points de captage, dans les usines de production d'eau potable et sur le réseau de distribution jusqu'au robinet du consommateur. Les analyses effectuées sur ces prélèvements concernent l'ensemble des paramètres réglementaires microbiologiques et physicochimiques.

Tous les résultats sont conformes aux recommandations de l'ARS.

Le rapport du délégataire est disponible pour la consultation aux jours et heures d'ouverture de la Mairie.

7 - Questions diverses.

Monsieur ECK rapporte qu'un administré est venu lui signaler un problème à la Plaine des Jeux du Jard. En effet, les jeunes Montjarciens sont souvent embêtés par des adolescents et jeunes adultes extérieurs à la commune, qui les empêchent de jouer au football. Monsieur ECK propose alors d'enlever les cages.

Monsieur HUS répond qu'il faut faire preuve de dialogue et de compréhension. Lui-même a vécu la même situation il y a une quinzaine de jours. Il était intervenu en leur signalant que c'était un parc public et que chacun devait y trouver sa place.

Monsieur SEMAM propose de faire un rôle de médiation si des événements similaires venaient à se reproduire.

Monsieur FERRIER propose des tranches horaires mais cela serait difficile à gérer.

Monsieur BUTAUD informe le conseil que la commune de Montereau sur le Jard disposera de la fibre optique courant 2015. Les travaux commenceront ce trimestre et seront réalisés par Orange. Ils seront principalement souterrains, sauf au niveau du château d'eau. Les administrés auront le choix de l'opérateur. Les frais de raccordement seront à la charge des habitants et seront fixés à environ 145 € pour Orange.

Monsieur CHASSIGNET informe l'assemblée que les statuts du Syndicat Intercommunal Scolaire de Voisenon/Montereau sur le Jard sont existants mais n'étant pas complets, ils seront approuvés lors d'un prochain conseil municipal.

Monsieur CHASSIGNET tient à remercier les membres du Syndicat ainsi que la Focel pour tout le travail accompli et propose de faire un compte-rendu des différents travaux du Syndicat.

En ce qui concerne la cantine deux services sont effectués (un service unique étant impossible à cause des bus). Le tarif sera de 4,25 € pour tous les enfants de Voisenon et Montereau sur le Jard. Pour les enfants extérieurs aux deux communes le tarif sera de 8 € par repas. Mr HUS précise que ces tarifs prendront effet dès lors que la restauration scolaire passera dans la gérance du Syndicat.

En début d'année scolaire il y a eu quelques soucis de mise en place d'horaires de bus, mais à ce jour tout est solutionné.

Monsieur CHASSIGNET tient à souligner la bonne ambiance qui règne entre les animateurs, les femmes de services, les enfants, les Voisenonais et les Montjarcien.

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, Monsieur le Maire a levé la séance à 21h25.